

Le SIFA CFDT vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2005

Dans ce numéro :

- Tous en grève le 20 janvier 2005,
 - Trésor Public... le mépris,
 - La redevance aux Impôts, pas les emplois,
 - Bâtir « Bercy autrement » :
- La CFDT revendique des Maisons de
Service Public Economique et Financier

Si le travail c'est la santé, on ne risque pas d'en manquer, y compris dans le domaine syndical.

En effet, après la période des vœux, en ce début d'année arrivent le temps et la nécessité de l'action syndicale.

S'il est une chose que l'on peut souhaiter à tout agent, c'est une amélioration de ses conditions de travail et de sa rémunération.

Mais 2005 ne présente pas le profil type de l'année qui apporterait une baisse du stress et de la charge de travail, en même temps qu'une amélioration du pouvoir d'achat.

La volonté politique du gouvernement de réduire le coût des services publics se traduira, cette année encore par une réduction massive des emplois publics et une baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires.

La conduite de cette politique exclut de fait tout dialogue et négociation avec les représentants des personnels de la fonction publique.

L'ouverture de ***pseudo négociations salariales*** se fait après le vote du budget 2005 : les marges de manœuvres sont nulles, le Ministre de la Fonction publique parle dans les médias de salaire moyen - élucubration qui ne veut rien dire - tente de discréditer une fois de plus les fonctionnaires auprès de l'opinion publique avec l'aide de médias complaisants.

On est passé du stade où les fonctionnaires se serraient la ceinture pour contribuer à l'effort collectif, au stade où l'on laisse croire que les fonctionnaires ont des revenus qui progressent, alors qu'au regard de la hausse du coût de la vie, la valeur du point d'indice a perdu près de 5 % depuis le 1/1/2000, perte qui s'accroîtra encore en 2005.

On nage en pleine hypocrisie !

Le gouvernement s'est félicité de l'accord sur le dialogue social pour prévenir les conflits à la SNCF, mais quand il s'agit de dialoguer avec ses propres employés, il est aux abonnés absents !

Pour le gouvernement, en matière de revenus, une revendication n'est légitime que quand elle ne risque pas d'accroître les déficits.

Le gouvernement, par le biais de l'Uncam, a signé un accord avec certains syndicats de médecins libéraux. Comme le dit Pierre Volovitch, chercheur à l'Ires : « On a enfin le sens de l'expression « maîtrise médicalisée » : la « maîtrise médicalisée », c'est quand la dépense de l'assurance maladie diminue (c'est le côté maîtrise), quand les dépenses qui restent à charge des malades augmentent, et quand les revenus des professionnels augmentent (c'est le côté « médicalisée »). La revendication des médecins libéraux est donc légitime !

Pour le gouvernement, la « maîtrise du déficit public » passe, elle, par une réduction du nombre de fonctionnaires, par une augmentation des charges de travail des fonctionnaires et par une baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Comment trouver un accord dans ces conditions ?

Pour stopper l'hémorragie d'externalisations de missions, de suppressions d'effectifs et de restructurations tous azimuts, qui affectent le ministère depuis des années, ***l'intersyndicale CGT FDSU FO CFDT UNSA du Ministère des Finances*** ***avait décidé d'une action d'envergure dans la 3^{ème} semaine de janvier.***

Dans le même temps, ***les OS de la Fonction Publique***, faisant le constat que les décisions unilatérales sur les salaires annoncées par le

ministre ne répondent en rien aux exigences des personnels, ***appellent à l'action le 20 janvier.***

C'est donc sur une plate forme revendicative à la fois ministérielle et fonction publique, que le SIFA CFDT appelle à la mobilisation et à la grève le 20 janvier prochain.

Il ne nous reste que l'action pour imposer l'ouverture de réelles négociations pour qu'un véritable état des lieux soit fait, tant sur le plan des conditions de travail que des missions de service public, de la perte réelle de pouvoir d'achat, et que soit reconnue la légitimité de nos revendications

TRESOR PUBLIC

Quand le monologue tient lieu de dialogue social...

Dans le cadre de sa tournée nationale en cours, les représentants de la section Trésor *CFDT* des Landes ont participé à la rencontre avec M. BASSERES, DG de la Comptabilité Publique, organisée le 25 novembre dernier à Salies de Béarn (64).

Celle qui était prévue le 17 décembre à Montauban (pour la CP du Lot et Garonne et du Tarn et Garonne) a été annulée au dernier moment sans aucune explication.

Si le DGCP avait affiché en préambule à cette réunion, l'objectif « débat direct » avec les personnels, il n'a pourtant laissé aucune place au dialogue social mais a créé délibérément la polémique.

Nous retiendrons son refus de prendre en compte les pétitions des personnels auxquelles la *CFDT* s'est associée, son indifférence ostensible et hautaine aux interventions des personnels, n'hésitant pas à les interrompre pour les déstabiliser.

Le ton a donc été vif mais n'a laissé aucune place au débat réciproque.

Lors de la réunion à Salies de Béarn, les représentants *CFDT* ont, avec leurs homologues, quitté très rapidement la salle pour protester contre l'incorrection manifeste du DGCP à leur égard.

Sur le fond, la *CFDT* combat fermement la présentation en sens unique et caricaturale qu'il a pu faire des réformes mises en oeuvre.

Concernant les suppressions d'emplois au Trésor, (632 pour 2005) il n'y en aurait pas... puisqu'il s'agit d'un « non remplacement des départs en retraite ». Qui plus est, leur nombre serait inférieur aux gains de productivité induits par les réformes

réalisées !! (équivalent à 860 emplois) Il n'y aurait donc aucun motif de se plaindre...

Le MEDEF continue visiblement à faire des émules dans la haute administration !!

Quant au nouveau régime de notation qui, rappelons-le, accentue la différenciation des personnels et ses conséquences pécuniaires, il constituerait selon M. BASSERES un progrès dans la gestion des ressources humaines !!

Non décidément, nous n'avons pas, à la *CFDT*, la même vision du progrès social ni des besoins du service public, particulièrement en milieu rural.

Nous réfutons l'argument inadmissible, utilisé par le DGCP, selon lequel la RTT et la formation seraient responsables des difficultés subies dans les trésoreries rurales.

Nous contestons également vivement la responsabilité exclusive qu'il assigne aux TPG dans les suppressions de postes.

Quelques passages significatifs de sa volonté d'exonérer la DGCP des suppressions qui s'accroissent : « c'est au TPG local de voir comment les choses se passent », « les restructurations ne répondent pas à des impératifs budgétaires »

Dans ce contexte, les arguments de service de proximité, de lien social ou de conditions de travail que nous avons pu évoquer n'ont eu aucun écho de sa part, si ce n'est, selon le DGCP, de mettre en évidence « l'immobilisme des agents et la défense de l'intérêt individuel ».

Le dialogue social reste donc, plus que jamais, à imposer !!

Le transfert de la redevance à la DGI

... sans les EMPLOIS ! !

Le 7 octobre 2004, M. SARKOZY a précisé un certain nombre de points concernant la réforme de la redevance audiovisuelle.

Il a en particulier énoncé 4 principes :

- Le service public de l'audiovisuel continuera à bénéficier de ressources affectées et garanties ;
- La redevance sera payée uniquement par ceux qui détiennent un téléviseur ;
- La taxe reste recouvrée par les services du ministère des Finances ; les particuliers paieront avec la taxe d'habitation, les professionnels avec la TVA ;
- Le contrôle est maintenu et la lutte contre la fraude renforcée.

La CFDT s'est fortement opposée à cette réforme en produisant, dès juin, des argumentaires détaillés et en faisant des contre propositions... en vain.

Pour l'heure, il semble donc que la mission soit transférée en 2005 pour partie à la DGI (TH et TVA) sans contrepartie en matière d'emplois.

Or, on peut d'ores et déjà annoncer des tâches nouvelles qui auront des conséquences sur le travail des agents.

En particulier, la création d'une nouvelle case à cocher sur la « 2042 », pour indiquer que l'on ne possède pas de poste de télévision.

Outre le risque de fraude, les techniciens de la saisie connaissent les inconvénients, les lourdeurs et les difficultés de gestion de ce type de nouveauté (la case « T » créée en 1996 et la case « N » en 2004 en sont les exemples récents). Ce sera obligatoirement des courriers, des courriels, des oublis, des réclamations, des appels téléphoniques...

La sortie d'un avis de TH comprenant un volet distinct « redevance audiovisuelle » va générer des contentieux supplémentaires (résidences secondaires, étudiants, conditions d'exonération...) et du gracieux qui était, lui, géré par le Trésor Public.

Sans négliger le fait qu'une réforme d'un impôt ou d'une taxe entraîne mécaniquement un afflux de demandes.

Ne parlons même pas des questions qui ne vont pas manquer d'être posées concernant l'assiette de cette taxe. La redevance acquittée en décembre 2004 ne couvre-t-elle pas une partie de l'année 2005 ?

Quant au maintien du contrôle, on ne peut qu'être sceptique devant une telle affirmation. Cela ressemble fort à un discours politicien...

Il n'empêche qu'il faut être un magicien (ou un « grand » Ministre comme M. SARKOZY !) pour réaliser un tel tour de passe-passe qui consiste à supprimer 1 000 emplois sans supprimer la mission mais uniquement.... en la transférant.

Mais après tout, pourquoi serions-nous si inquiets sur les conséquences de ce transfert à la DGI ?

Ne s'agit-il pas, pour le gouvernement, que de ...

« rajouter une colonne sur la Taxe d'habitation de 2005 » !!!

Des Maisons de Service Public aux Finances

... un outil pour la proximité

Alors que toutes les administrations, dont le MINEFI, se retirent à vitesse grand V des zones rurales, sans d'ailleurs s'implanter dans les nouvelles banlieues, le Gouvernement et ses représentants annoncent à grand renfort de médias, décentralisation et aménagement du territoire obligent, la création de Maisons de l'Etat, de Maisons de l'emploi ...et autres guichets uniques censés faciliter la vie des usagers.

Il s'agit là d'un rideau de fumée très politique pour masquer les conséquences négatives des coupes budgétaires successives sur l'emploi sur le maillage des services publics.

Si sur 3 ans, 5 667 emplois ont été supprimés dans les services du MINEFI, le bilan des suppressions d'emplois et des implantations sur la même période dans nos quatre départements (24-40-47-64) est éloquent :

- perte de près de 250 postes dont la majorité au Trésor Public et aux Douanes
- suppression d'une cinquantaine d'implantations rurales dans ces administrations
- à la CCRF, si la fermeture de l'antenne de Marmande est actée, la mobilisation des personnels du secteur de Bayonne, appuyés par les élus locaux, a permis le maintien du service qui couvre une zone de près de 300 000 habitants.

Qu'il s'agisse du Trésor Public ou des Douanes, les projets de suppression de services s'enchaînent sans discontinuer sur la base d'une spécialisation et d'une centralisation des tâches. Vient s'y ajouter le risque d'externalisation de certaines tâches, dont celle de la gestion des collectivités locales qui se dessine.

Comme aux Impôts, les systèmes informatiques directionnels structurent inexorablement les services.

L'éloignement de plus en plus important des populations et des usagers des zones rurales et même péri-urbaines, des services des Finances, contribue à accentuer encore la fracture sociale qui pèse sur les plus défavorisés et les plus démunis de notre société.

La CFDT Finances refuse ce schéma d'implantation des services qui concentre les emplois et les services du MINEFI dans les grandes villes et les villes moyennes.

L'organisation de nos services doit garantir l'égalité d'accès au service public de tous les citoyens. Le service de proximité passe par un accueil physique par les agents des Finances présent sur l'ensemble du territoire.

Pour atteindre cet objectif, ***la CFDT revendique l'implantation de Maisons de Service Public Economique et Financier***, adossées au réseau des Trésoreries, dont la fonction consisterait à assurer le traitement le plus large possible des missions relatives à l'impôt, à la gestion des collectivités territoriales mais également aux questions de consommation ou d'information douanière.

Pour être mené à bien, ce projet ambitieux mais difficile, nécessitera des moyens en personnels originaires des administrations du MINEFI adaptés aux missions imparties localement, des moyens en formation et en outils professionnels à la hauteur des besoins de l'accueil et surtout l'accès à un outil informatique ministériel transversal adapté à la pluridisciplinarité.

Ce projet moderniste et volontariste peut constituer une alternative au « déménagement » du territoire qui s'accélère et une exigence concrète et offensive pour un réel service public « à la française ».

Il s'oppose sans ambiguïté à la gestion purement comptable de l'emploi public déclinée actuellement dans son coin par chaque direction générale du MINEFI.

Le SIFA CFDT s'appuiera sur les personnels, mais aussi sur les associations d'usagers, les élus locaux et bien entendu les structures interprofessionnelles CFDT, pour populariser la revendication de mise en place de Maisons de Service Public Economique et Financier dans les territoires.

La CFDT ne voit bien entendu pas d'objections à insérer la MSPEF dans un projet immobilier qui abriterait d'autres services publics dont les décideurs prendraient l'initiative (Etat, collectivités territoriales..)

Il est encore temps d'agir pour un service public économique et financier de proximité adapté aux besoins des populations et aux exigences des missions du MINEFI